

# Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public

Information aux réseaux N° 11

22 janvier 2009

Cher(e)s ami(e)s,

Monsieur Xavier DARCOS, Ministre de l'Éducation nationale, a adressé par fax, à notre demande expresse afin de supprimer le délai d'envoi du courrier original adressé par voie postale, en date du lundi 19 janvier 2009 en soirée, à sa signature, un courrier similaire à chacune des huit Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public. À quelques jours près, il a ainsi respecté son engagement sur ce point.

Ce courrier semble confirmer, a priori, la volonté d'apaisement du Ministre en recherchant le maintien du financement de nos activités pour les exercices civils 2009 et 2010.

Le montant inscrit pour les exercices civils 2009 et 2010 dans la convention pluriannuelle sur objectifs (CPO) en cours serait maintenu.

La non reconduction au 1<sup>er</sup> septembre 2009 de la convention de compensation financière en cours au titre du financement des postes de détachés serait entièrement compensée par une aide financière complémentaire au montant de la CPO par voie d'avenant à ladite CPO.

Le texte de cet avenant sera proposé aux Associations prochainement.

Dans son courrier, le Ministre introduit également un nouveau paramètre : une meilleure collaboration des services déconcentrés du Ministère de l'Éducation nationale avec nos Associations, au titre de la mise en œuvre opérationnelle de nos activités, par le biais de conventions par Académie, en sus du conventionnement national seul porteur des financements.

À la réception du courrier du Ministre, les huit Associations se sont réunies au siège de la Ligue de l'enseignement ce mardi 20 janvier au matin.

Elles ont acté le quasi maintien des délais sur lesquels s'était engagé le Ministre.

Elles ont également regretté que leur demande de rencontre collective exprimée le mardi 23 décembre 2008 soit restée sans effet et s'étonne du mode de concertation employé par le Ministère.

En effet, des inquiétudes persistent fortement après une lecture attentive du courrier, qu'il s'agisse de l'attente du contenu de l'avenant contractuel annoncé, de quelques imprécisions considérables, ou encore de certaines expressions de vocabulaire figurant dans le courrier du Ministre : le soutien financier « pourra s'élever »..., la somme des financements « pourra atteindre »... !

Une « zone d'ombre » majeure réside toujours dans la réduction, vécue en 2008, et toujours possible en cours d'exercice, de 25 % des financements pourtant notifiés, sous réserve, ou en raison d'annulations de crédits par voie parlementaire...

Pour ces raisons, les Associations éducatives ont demandé à être reçues d'urgence par le Chef de Cabinet du Ministre afin d'éclaircir les points précédents. Satisfaction nous a été immédiatement donnée, dont acte, et une délégation a ainsi rencontré Monsieur David TEILLET, Chef de cabinet, le jour même, ce mardi 20 à 17h30.

Monsieur David TEILLET a tenu lors de cette réunion à nous rassurer sur les intentions du Ministère.

Il a proposé de réunir tout début février 2009 (aux alentours du 5) les huit Associations éducatives afin de discuter avec elles de l'avenant annoncé à la CPO, afin de convenir « ensemble » de son contenu.

Il a également accepté, lors de cet entretien, de mettre en chantier dès maintenant, indépendamment des points précités, le contenu d'une nouvelle convention pluriannuelle sur objectifs couvrant les exercices civils 2010 à 2012 qui pourrait être signée dans le courant du premier semestre 2009.

Nous avons fortement insisté sur la nécessité d'une telle nouvelle CPO, seule réponse satisfaisante à la problématique actuelle faite de défiance, de précarité, d'insécurité.

La mobilisation de tous nos réseaux respectifs, sur tous les territoires, démontre ainsi son utilité. Il faut absolument maintenir cette mobilisation pour les semaines à venir.

Au plan national, la stratégie choisie de l'unité des huit Associations éducatives constitue manifestement le bon choix.

Pour autant, nous devons rester très vigilants jusqu'à la concrétisation effective de ces promesses orales et écrites, soit courant février 2009 au titre des seuls exercices 2009 et 2010, et fin mars 2009 au regard de la nouvelle CPO 2010/2012.

Centres d'Entraînement aux  
Méthodes d'Education  
Active

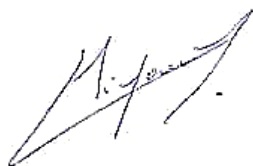
CEMEA



LES FRANCAS



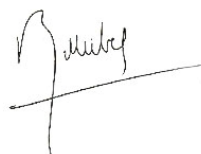
Eclaireuses et Eclaireurs de  
France EEDF



LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT



Fédération des Œuvres  
Educatives et de Vacances  
de l'Education Nationale –  
FOEVEN



Office Central de  
Coopération à l'Ecole –  
OCCE



Jeunesse au Plein Air – JPA



Fédération Générale des  
Pupilles de l'Enseignement  
Public – FGPEP

